

## Biotone a le plaisir de vous présenter son nouveau catalogue 2011.

Chère Cliente, Cher Client,

En préambule, **un grand merci** pour votre confiance sans cesse renouvelée depuis bientôt seize années.

Nous sommes fiers d'avoir grandi ensemble et aujourd'hui, une surface de 800 m2 est totalement dédiée à notre activité et aux produits que nous distribuons.

Nous sommes très heureux de vous présenter l'édition 2011 de notre catalogue professionnel. Outil indispensable à notre Profession, nous avons fait le choix de rechercher et sélectionner des produits utiles et nécessaires à votre activité.

Ainsi, vous y trouverez

- Une sélection de produits de qualité,
- Un positionnement tarifaire juste,
- Un choix de marques à forte notoriété auprès des professionnels ainsi que des consommateurs.

Retour arrière pour mieux vous expliquer nos objectifs pour l'année 2011 :

Fin 2010, nous avons conclu deux étapes importantes ; une en faisant de la gamme **Audioline**® la première du Marché français et la seconde en installant le segment de l'hygiène comme essentiel dans le CA d'un laboratoire d'audioprothèses au même titre que les piles. L'augmentation de ce Marché est d'environ 20% l'an.

L'année 2011, sera pour nous, l'occasion de confirmer notre position de leader sur ce segment en proposant des produits répondant à un réel besoin et en conformité avec les réglementations en vigueur. Pour vous aider dans votre démarche de sensibilisation auprès de votre clientèle, nous vous proposons « la stratégie de communication ». Alors, n'attendez plus. Rapprochez- vous de votre délégué commercial afin d'être parmi les premiers à bénéficier de la mise en place de nos différentes actions.

**Notre objectif, faciliter votre quotidien.**

Luc MITEAUX

# PerfectRite®

INNOVATION  
congrès  
2011

Enfin la solution unique  
pour l'entretien quotidien  
des Ric, Opens...

Finis les dômes encrassés et les écouteurs bouchés.



## Très simple d'utilisation pour l'utilisateur

- 1 - Chaque soir l'utilisateur range ses aides auditives dans la PerfectRite.
- 2 - La PerfectRite lance un cycle automatique qui va :
  - nettoyer les dômes et écouteurs en éliminant le cérumen
  - désinfecter et sécher parfaitement les appareils auditifs.
- 3 - Jour après jour l'utilisateur dispose d'une aide auditive qui fonctionne parfaitement

4



## Système de nettoyage pour RIC, Micro-contour...

**PERFECT RITE®**  
Produit Audioline

Système unique, de nettoyage pour RIC, Micro-contour, Open, Intra...

**2 RECHARGES PERFECT RITE®**

Solution nettoyante et désinfectante  
Elimine le cérumen efficacement  
Nettoyage quotidien - Durée d'utilisation env. 1 mois ½

**ADAPTATEUR PERFECT RITE®**

Supports de dômes et écouteurs.  
*Audio Service - Rexton - Siemens - Phonak  
Widex - Starkey - Oticon - Gn Resound*

## Les produits nettoyants

**SPRAY NETTOYANT 30 ML**

**N°21**

Nouveau spray sans gaz propulseur - Dissout le cérumen

*Livré en présentoir de 12 unités*

Livré avec pulvérisateur et brosse - Formule qualitative

**SPRAY NETTOYANT 75 50 ML**

**N°1**

Dissout le cérumen - Etui individuel

Brosse souple filmée - Formule qualitative

**SPRAY NETTOYANT 110 75 ML**

**N°2**

Voir ci-dessus

**STICK NETTOYANT 15 ML**

**N°3**

Dissout le cérumen - Etui individuel - Idéal pour les intras,  
open - Système avec écouteur déporté - formule

*Livré en présentoir de 20 unités*

bactéricide NF EN1040 et levuricide NF EN1275 - CE0459

## Les nettoyeurs d'appoint

**12 SERVIETTES NETTOYANTES**

**N°4**

Sachet individuel - Imprégnée d'une solution bactéricide

NF EN1040 et levuricide NF EN1275

Dissout efficacement le cérumen

**25 SERVIETTES NETTOYANTES**

**N°5**

Voir ci-dessus

**50 SERVIETTES NETTOYANTES**

**N°6**

Voir ci-dessus

## Le nettoyage de l'embout

**20 COMPRIMÉS EFFERVESCENTS**

**N°7**

Nettoyage de l'embout - Solution de trempage

Ingrédient à oxygène actif - Sachet individuel

**GOBELET DE NETTOYAGE**

**N°8**

Gobelet sérigraphié - Avec panier

\* PVP TTC : Prix de vente public ttc généralement constaté - à titre indicatif



## Les produits déshydratants

<b>ENSEMBLE DESHYDRATANT</b> 4 Capsules 30 mm + 1 Gobelet	<b>N°19</b>	Elimine l'humidité - Capsule de 30 mm - Durée d'utilisation environ 1 mois - Sachet alu individuel
<b>4 CAPSULES DESHYDRATANTES</b>	<b>N°9</b>	Voir ci-dessus
<b>ENSEMBLE DESHY. ULTRA PUISSANT</b> N°20 1 Capsule 63 mm + 1 Gobelet		Elimine l'humidité - Capsule de 63 mm ultra puissantes - Durée d'utilisation environ 3 à 4 mois - Sachet alu individuel
<b>2 CAPS. DESHY. ULTRA PUISSANTES</b> N°10		Voir ci-dessus
<b>GOBELET DE SECHAGE</b>	<b>N°11</b>	Gobelet sérigraphié - Avec mousse de protection
<b>CAPSULE DESHYDRATANTE 63 MM ULTRA PUISSANTE</b>		Elimine l'humidité - Grosse capacité d'absorption Sachet alu individuel - Durée d'utilisation environ 3 à 4 mois

## Le séchage et dépeussierage

<b>SPRAY HAUTE PRESSION</b> 75 - 50 ml	<b>N°17</b>	Séchage - dépeussierage rapide - Gaz Inflammable Petit flacon, idéal pour voyager, ou pour offrir en échantillon lors d'une adaptation
<b>SPRAY HAUTE PRESSION</b> 210 - 150 ML	<b>N°12</b>	Séchage - dépeussierage rapide - Gaz Inflammable
<b>POIRE SOUFFLANTE</b>	<b>N°18</b>	Séchage - dépeussierage rapide - En étui individuel Avec embout chromé et autoclave

## Les systèmes asséchants électriques

<b>PERFECT DRY®</b> Produit Audioline		Etui de séchage intelligent - HAUT DE GAMME Elimine l'humidité en moins de 3 heures - Alimentation 12V S'arrête automatiquement une fois le cycle terminé Idéal pour l'ensemble des systèmes auditifs Bouton marche/arrêt
<b>POCHETTE CHAUFFANTE</b>		Elimine l'humidité / En tissu / Alimentation 220 V  (Idéal pour les lunettes auditives)

## Huile naturelle et gel lubrifiant

<b>GEL 5ml</b>	<b>N°13</b>	Facilite l'insertion et assure une meilleure tolérance de l'embout. Améliore l'étanchéité. (Idéal pour les embouts silicone)
<b>AGENT NATUREL LUBRIFIANT 15 ml</b>	<b>N°14</b>	Evite les irritations - Flacon avec pinceau d'application

\* PVP TTC : Prix de vente public ttc généralement constaté - à titre indicatif

6

Gamme utilisateur et pro / Hygiène et entretien



### Les packs découverte

**PACK INTRA N°1**  
Conditionné en pochette tissu

1 spray net 30 ml sans gaz + 1 capsule déshydratante 30 mm  
+ 1 dry bag + 3 serviettes + 1 livret gamme Audioline

**PACK INTRA N°2**  
Conditionné en pochette tissu

1 spray nettoyant 50 ml + 1 capsule déshydratante  
30 mm + 1 dry bag + 3 serviettes + 1 livret gamme  
Audioline

**PACK CONTOUR N°1**  
Conditionné en pochette tissu

1 spray air 25 ml + 1 gobelet de nettoyage  
+ 2 comprimés efferv + 1 capsule déshydratante  
30 mm + 1 dry bag + 3 serviettes + 1 livret

**PACK CONTOUR N°2**  
Conditionné en pochette tissu

1 spray nettoyant 50 ml + 1 caps. déshydratante 63 mm  
+ 1 gobelet de séchage + 3 serviettes + 1 livret gamme  
Audioline

**PACK CONTOUR N°3**  
Conditionné en pochette tissu

1 poire soufflante + 1 gobelet de nettoyage  
+ 2 comprimés efferv + 3 serviettes  
+ 1 capsule déshydratante + 1 dry bag + 1 livret gamme  
Audioline

### Gamme professionnelle

**SPRAY NETTOYANT 210 - 150 ml N°15**

Dissout le cérumen - Nouvelle formule  
Brosse souple filmée - Usage professionnel

**SPRAY HAUTE PRESSION 650 - 500 ml N°16**

Séchage - Dépoussiérage - Gaz Inflammable  
Usage professionnel



## Autres produits

**GOUPILLON DE NETTOYAGE Ø 2,5**  
Etui de 10

Goupillon NetEvent pour le nettoyage des événements intras et contours

**POCHETTE CRISTAL**

Faites vos packs hygiène à votre idée / Nouvelle pochette (Livrée vide)

**POCHETTE TISSU**

Tissu de qualité - intérieur compartimenté (Livrée vide)

**DRY BAG SMALL**

Sachet de voyage pour le séchage (Idéal pour les déplacements)

## Hygiène de conduit auditif

**ODINELL® 50 ML**  
Livré en présentoir de 12 unités

Spray céruménolytique à base de Matricaria  
Chamomilla - Action anti irritante  
Calme et apaise le conduit

**CURE OREILLE**  
Carte de 10

Nettoyage du conduit - En toute sécurité

Gamme utilisateur / Hygiène et entretien

# Conditions générales de vente

## 1 Généralités

La conclusion d'un contrat de vente implique l'acceptation des présentes Conditions Générales quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, sous réserve de conventions spéciales acceptées par écrit. Sauf stipulations contraires, les conditions spéciales acceptées pour les fournitures complémentaires ne sauraient être étendues à la commande principale. Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs n'engagent pas le vendeur que sous réserve d'apporter toutes modifications de dimensions, de matières, de formes aux appareils représentés sur ces imprimés. Lorsque la pose et l'installation de l'appareillage sont prévues dans le devis, ce devis comprend tous les travaux ressortant du corps l'équipement commandé, à l'exclusion de tous les autres. Le contrat de vente est définitivement conclu, dès l'accusé de réception par le vendeur de la commande du client. Toute réclamation relative à un accusé de réception devra parvenir au vendeur dans les 10 jours suivant son envoi.

## 2 Confidentialité

Le client s'engage à traiter comme confidentiels, toutes les informations et tous les documents commerciaux et techniques, ainsi que tous les objets qui lui sont confiés par BIOTONE et s'interdit de les communiquer et / ou transmettre de quelque façon que ce soit à des tiers, sauf autorisation écrite de BIOTONE.

## 3 Les prix

Les marchandises et matériels seront facturés au tarif de notre société, valeur à date de livraison. Les prix s'entendent hors taxes. Les frais de port et de livraison étant facturés en supplément. Les prix sont calculés en tenant compte des conditions économiques en vigueur et de taxes connues lors de la commande. Les prix seront susceptibles de varier conformément aux modalités légalement autorisées en fonction du changement de ces conditions économiques et des taxes intervenues avant les dates de livraison.

## 4 Essais, contrôles

4.1 Les essais et contrôles se font, sauf stipulation contraire, au lieu de fabrication des produits.

4.2 Dans le cas où le Client demanderait d'autres essais et contrôles et dans d'autres lieux, ceux-ci seraient effectués contradictoirement et à ses frais.

## 5 Livraison – transport – transfert de risque – réclamations

5.1 La livraison et le transfert des risques sont réputés effectués par la mise à disposition des produits et / ou prestations au Client à l'endroit indiqué par BIOTONE. Sauf stipulation contraire, cette mise à disposition est réputée faire départ BIOTONE quelles que soient les modalités pratiques utilisées pour cette livraison.

5.2 Le délai de livraison commence à courir le jour de confirmation de la commande de BIOTONE à moins que l'exécution de la commande ne dépende de l'accomplissement d'une condition préalable par exemple paiement d'un acompte. En pareil cas, le délai de livraison commence à courir à partir de l'accomplissement de cette condition.

5.3 Les délais de livraison, sauf stipulation contraire ont un caractère indicatif et sont tenus dans la limite du possible. Des retards de livraison par rapport au délai stipulé ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à pénalités, sauf dans le cas où celles-ci auraient été spécialement prévues au contrat.

5.4 Biotone se réserve le droit de modifier les données de ce catalogue sans préavis.

## 6 Condition de paiement

6.1 Sauf indication contraire, le paiement doit s'effectuer net et sans escompte à la date d'échéance figurant sur la facture.

6.2 Conditions normales de règlement : 30 jours date de facture.

Un escompte de 2% pour tout paiement intervenant dans les quinze jours suivant la date de facture. Si le délai de règlement convenu est dépassé de 30 jours, paiement d'intérêts moratoires égaux à 1,5 fois le taux de l'intérêt

légal (loi 92 1442 du 31/12/92). Toute somme non payée à l'échéance fixée entraîne de plein droit, après mise en demeure infructueuse, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu même par effet de commerce à terme.

## 7 Réserve de propriété

L'acheteur devient propriétaire du matériel à compter du paiement intégral du prix de vente et tout frais annexés. A défaut du paiement intégral, l'acheteur s'engage à restituer le matériel et prendre à sa charge les frais annexes de remise en état du matériel. Dès sortie du magasin du vendeur, le matériel est placé sous la responsabilité du client qui supportera à partir de ce moment tous les risques, pertes et dommages, et lui appartiendra de prendre les couvertures qu'il jugera nécessaires, étant précisé que le vendeur sera remplacé dans ses droits à l'égard de l'assureur pour les sommes dues.

## 8 Garantie

8.1 BIOTONE garantie son matériel pendant une durée de 12 mois, commençant à la date de facturation de la marchandise.

8.2 La garantie couvre tout risque de construction ou défaut de matière première. La garantie ne couvre, ni l'usure, ni les avaries causées par l'acheteur, ni les accessoires, piles, embouts, coude.

## 9 Responsabilité – assurance

9.1 De convention expresse, la responsabilité de BIOTONE est exclue en cas de survenance d'un événement échappant à son contrôle et notamment en cas de force majeure.

9.2 Sauf convention particulière, BIOTONE, ne contracte aucune obligation de résultat, notamment de performance ou d'aptitude de produit ou de la prestation à un usage non prévu ou spécifié par BIOTONE et ne fournit aucune garantie implicite ou expresse de commercialité.

9.3 Quelle que soit la nature du dommage invoqué ou les modalités de l'action mises en œuvre par le client, la responsabilité de BIOTONE est limitée à la réparation de dégâts matériels causés aux produits contractuels de BIOTONE.

9.4 BIOTONE exclut dont expressément toute autre responsabilité au titre des dommages matériels ou immatériels directs ou indirects et la réparation de tout préjudice financier, découlant notamment d'une perte de bénéfice, privation d'un droit, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien etc., pour autant que telles limitations ou exclusions soient compatibles avec les dispositions légales en vigueur, de caractère impératif.

## 10 Litiges

Tout litige relatif à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles, qui ne pourront donner lieu à un règlement amiable ou la mise au point d'un compromis d'arbitrage sera soumis à la juridiction matériellement compétente dans le ressort du siège de BIOTONE, c'est à dire le tribunal de Bobigny, quels que soient les conditions de fourniture et mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Biotone Technologie SAS